

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2022 – 08

Date validation officielle : 6 décembre 2022	Objet : protocole de ré-introduction du Fadet des tourbières dans la réserve naturelle nationale du Lac de Remoray (25)	Vote : unanimité
--	--	-------------------------

Le CSRPN, réuni en visioconférence le 6 décembre 2022, comme demandé dans son avis de janvier 2021 sur l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la réserve naturelle nationale du Lac de Remoray, a examiné le protocole prévu pour l'opération de ré-introduction du Fadet des tourbières (*Coenonympha tullia*) dans la réserve naturelle, proposé par l'Association des amis de la réserve naturelle du Lac de Remoray, gestionnaire de la réserve naturelle, représentée par Bruno Tissot, conservateur, et Romain Decoin, attaché scientifique.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce sujet sur la base du dossier transmis en amont et de sa présentation en séance.

Vu le plan de gestion 2016-2025 de la réserve naturelle nationale du Lac de Remoray,

Vu l'avis du CSRPN du 28 janvier 2021 sur l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la réserve naturelle nationale du Lac de Remoray,

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- les travaux déjà menés par l'association gestionnaire concernant l'espèce visée ;
- l'analyse scientifique préalable et l'appui apporté par les spécialistes locaux à l'élaboration du protocole ;
- l'intégration des premiers résultats de la thèse « Impact de l'Homme et du climat sur l'histoire démographique de 4 espèces emblématiques de papillons des tourbières de Franche Comté, et implications pour la gestion conservatoire » (de Caroline Kebaili) – comme demandé dans l'avis de janvier 2021 – notamment le travail génétique disponible pour le choix des sites source et pour juger de l'intérêt de la réintroduction pour préserver l'espèce dans le contexte de la montagne jurassienne ;
- que les conditions édaphiques nécessaires pour le choix des sites de réintroduction ont été établies à partir d'études locales qui ont été menées conjointement avec le CBNFC-ORI et qui ont apporté des éléments complémentaires à la bibliographie internationale disponible (essentiellement britannique) ;
- que les dynamiques des populations sources sont connues à partir de suivis menés depuis 20 ans et qu'elles peuvent supporter le prélèvements d'individus pour le projet de réintroduction sur le site de Remoray ;
- le rôle d'expérimentation que peut apporter une réserve naturelle et les moyens humains de suivi qui peuvent être mobilisés.

Le CSRPN souligne :

- la qualité du travail préparatoire fourni pour l'élaboration du protocole et la construction des mesures d'accompagnement ;
- le caractère expérimental de l'opération et donc l'importance de la rigueur dans le suivi et la restitution de l'expérience, avec la documentation et la diffusion des résultats produits dans les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels au niveau national (voire international).

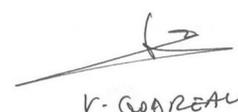
Le CSRPN demande :

- que des adaptations du protocole soient envisagées – par exemple avec un marquage distinct – afin de différencier les individus relâchés selon des méthodes différentes (en direct ou en volière) et ainsi documenter les retours d'expérience sur ces méthodes, notamment en termes de viabilité des populations concernées et d'efficacité relative des deux méthodes quant au maintien des individus relâchés sur les sites de réintroduction ;
- qu'un éventuel report de l'opération soit envisagé si les conditions climatiques ne sont pas favorables à sa réussite ;
- que la question de la restauration des continuités écologiques soit étudiée, notamment dans l'optique de rétablir une connexion entre les sites de prélèvement (bassin du Dugeon et lac de Malpas) et de réintroduction (bas-marais de la réserve naturelle).

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de protocole de ré-introduction du Fadet des tourbières dans la réserve naturelle nationale du Lac de Remoray (25).

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU